



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le vendredi 15 décembre 1995 — N° 91

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Roger Bertrand**

QUÉBEC

15 décembre 1995

15 décembre 1995

Le vendredi 15 décembre 1995

N° 91

La séance est ouverte à 10 h 03.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Déclarations ministérielles

M. Parizeau, premier ministre, fait une déclaration portant sur l'équité salariale, la discrimination fondée sur le handicap, l'orientation sexuelle et la grossesse, l'âge de la retraite, les droits des victimes d'actes criminels et l'éthique des administrateurs publics.

Présentation de projets de loi

M. Parizeau, premier ministre, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

n° 131 Loi modifiant la Loi sur le ministère du Conseil exécutif concernant l'éthique et la déontologie.

La motion est adoptée.

M. Chevrette, leader du gouvernement, propose:

QUE la Commission des institutions procède à une consultation générale et tienne des

15 décembre 1995

auditions publiques, à compter du 20 février 1996, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 131, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Conseil exécutif concernant l'éthique et la déontologie;

QUE les mémoires des organismes soient reçus au secrétariat des commissions au plus tard le 9 février 1996;

QUE le ministre de la Justice soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La motion est adoptée.

M. Léonard, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

n° 128 Loi modifiant la Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public et le secteur municipal.

La motion est adoptée.

M. Brassard, ministre de l'Environnement et de la Faune, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

n° 132 Loi modifiant la Loi sur les permis de distribution de bière et de boissons gazeuses.

La motion est adoptée.

M. Bégin, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

n° 130 Loi sur la justice administrative.

La motion est adoptée.

15 décembre 1995

M. Chevrette, leader du gouvernement, propose:

QUE la Commission des institutions procède à une consultation générale et tienne des auditions publiques, à compter du 6 février 1996, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 130, Loi sur la justice administrative;

QUE les mémoires des organismes soient reçus au secrétariat des commissions au plus tard le 27 janvier 1996;

QUE le ministre de la Justice soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La motion est adoptée.

M. Bégin, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

n° 133 Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne et d'autres dispositions législatives.

La motion est adoptée.

M. Chevrette, leader du gouvernement, propose:

QUE la Commission des institutions procède à une consultation générale et tienne des auditions publiques, à compter du 5 mars 1996, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 133, Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne et d'autres dispositions législatives;

QUE les mémoires des organismes soient reçus au secrétariat des commissions au plus tard le 16 février 1996;

QUE le ministre de la Justice soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La motion est adoptée.

15 décembre 1995

Dépôts de documents

M. Landry, ministre des Affaires internationales, dépose:

Le rapport annuel du ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1995.

(Dépôt n° 859-951215)

M. Chevette, ministre responsable de la Réforme électorale, dépose:

Copie d'une lettre, en date du 14 décembre 1995, adressée à M. Lawrence Bergman, député de D'Arcy-McGee, par M. Pierre-F. Côté, Directeur général des élections, répondant aux questions posées par le député lors de l'étude des crédits supplémentaires # 2 pour l'exercice financier 1995-1996.

(Dépôt n° 860-951215)

Mme Marois, ministre des Finances, dépose:

Les comptes publics du gouvernement du Québec, en trois volumes, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1995, conformément à l'article 71 de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6).

(Dépôt n° 861-951215)

Le rapport financier du gouvernement du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1995.

(Dépôt n° 862-951215)

Le rapport annuel du ministère des Finances, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1995.

(Dépôt n° 863-951215)

M. Campeau, ministre des Transports, dépose:

15 décembre 1995

Le rapport annuel du ministère des Transports, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1995.
(Dépôt n° 864-951215)

M. Garon, ministre de l'Éducation, dépose:

Le rapport annuel de l'Université du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 1995.
(Dépôt n° 865-951215)

Mme Blackburn, ministre responsable de la Condition féminine, dépose:

Un avant-projet de loi intitulé «Loi sur l'équité salariale et modifiant certaines dispositions législatives».
(Dépôt n° 866-951215)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 188 du Règlement, M. Chevrette, leader du gouvernement, propose:

QUE la Commission des affaires sociales procède à une consultation générale et tienne des auditions publiques, à compter du 6 février 1996, sur l'avant-projet de loi intitulé «Loi sur l'équité salariale et modifiant certaines dispositions législatives»;

QUE les mémoires des organismes soient reçus au secrétariat des commissions au plus tard le 27 janvier 1996;

QUE la ministre responsable de la Condition féminine soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La motion est adoptée.

M. Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose:

Le rapport annuel de l'Office des personnes handicapées du Québec, pour l'exercice financier terminé

15 décembre 1995

le 31 mars 1995.

(Dépôt n° 867-951215)

Une entente d'échange de renseignements entre le ministère des Finances et la Régie de l'assurance-maladie du Québec, en vertu de l'article 70 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), accompagnée d'un avis de la Commission d'accès à l'information.

(Dépôt n° 868-951215)

Mme Harel, ministre de l'Emploi et ministre d'État à la concertation, dépose:

Le rapport annuel de la Commission des normes du travail, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1995.

(Dépôt n° 869-951215)

M. le Président dépose:

Le rapport annuel du Directeur général des élections, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1995, y compris le rapport sur les activités reliées à l'application de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1994.

(Dépôt n° 870-951215)

Le rapport annuel de la Commission de la représentation électorale du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1995, y compris le rapport sur les activités reliées à l'application de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1994.

(Dépôt n° 871-951215)

Le rapport annuel du Protecteur du citoyen, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1995.

(Dépôt n° 872-951215)

M. Parizeau, premier ministre, dépose:

Un projet de règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (versions française et anglaise).

15 décembre 1995

(Dépôt n° 873-951215)

Dépôts de rapports de commissions

M. Simard (Richelieu) dépose:

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 8 et 11 décembre 1995, a examiné les engagements financiers du ministère de la Sécurité publique, du ministère de la Justice et de l'Office de la protection du consommateur contenus dans les listes des mois de janvier 1994 à octobre 1995.

(Dépôt n° 874-951215)

M. Baril (Arthabaska) dépose:

Le rapport de la Commission du budget et de l'administration qui, le 14 décembre 1995, a étudié en détail le projet de loi :

n° 111 Loi modifiant la Loi sur le ministère du Conseil exécutif et la Loi sur la Société des loteries du Québec – Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 875-951215)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

15 décembre 1995

M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, propose:

QUE l'Assemblée nationale souligne l'énergie, la créativité, la constance et le dévouement que M. Jacques Parizeau a consacrés aux Québécois et à leur État depuis 35 ans à titre, tour à tour, de conseiller, puis de ministre des Finances, de chef de l'opposition officielle et finalement de Premier ministre.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Gauvin (Montmagny-L'Islet) présente une motion concernant les résultats du référendum du 30 octobre 1995; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Chevrette, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin d'entendre les intéressés et d'étudier en détail le projet de loi d'intérêt privé n° 255, Loi concernant la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau;
- en dérogation à l'article 40 des Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé, la Commission de l'aménagement et des équipements, afin d'étudier en détail le projet de loi d'intérêt privé n° 247, Loi concernant la Ville de Gatineau.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Gauvin (Montmagny-L'Islet) dépose:

15 décembre 1995

Un extrait du *Journal des débats* de la séance du 14 décembre 1995 de l'Assemblée nationale, accompagné d'un document concernant le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier.

(Dépôt n° 876-951215)

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 22 du Règlement, M. Léonard, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, propose que le projet de loi n° 119, Loi modifiant les régimes de retraite des secteurs public et parapublic et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 119 est adopté.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi n° 112, Loi modifiant la Loi sur les coopératives et d'autres dispositions législatives.

Le rapport est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 22 et 230 du Règlement, M. Gendron, ministre des Ressources naturelles, au nom de M. Paillé, ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, propose que le projet de loi n° 112, Loi modifiant la Loi sur les coopératives et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

15 décembre 1995

Un débat s'ensuit.

Au cours du débat, M. Gendron, ministre des Ressources naturelles, au nom de M. Paillé, ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, propose que le projet de loi n° 112 soit renvoyé en commission plénière en vue de l'étude d'un amendement qu'il indique.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Gendron, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée se constitue en commission plénière.

L'amendement de M. Paillé au projet de loi n° 112 est étudié et adopté en commission plénière.

Le projet de loi n° 112, ainsi amendé, est rapporté à l'Assemblée, qui adopte le rapport de la commission plénière.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 112 est adopté.

Adoption du principe

M. Léonard, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, propose que le principe du projet de loi n° 118, Loi modifiant la Loi sur les services gouvernementaux aux ministères et organismes publics, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 21 du Règlement, les travaux se poursuivent au-delà de 13 heures.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 118 est adopté.

15 décembre 1995

M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, fait motion pour que le projet de loi n° 118 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission du budget et de l'administration.

La motion est adoptée à la majorité des voix.

Prise en considération de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 253 du Règlement, l'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission du budget et de l'administration relatif au projet de loi n° 111, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Conseil exécutif et la Loi sur la Société des loteries du Québec.

Le rapport est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 22 et 230 du Règlement, Mme Marois, ministre des Finances, propose que le projet de loi n° 111, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Conseil exécutif et la Loi sur la Société des loteries du Québec, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 111 est adopté.

À 13 h 10, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance à loisir.

La séance reprend à 14 h 15.

15 décembre 1995

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 237 du Règlement, M. Chevette, ministre des Affaires municipales, propose que le principe du projet de loi n° 127, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les municipalités, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 127 est adopté.

Sur la motion de M. Chevette, leader du gouvernement, le projet de loi n° 127 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement et des équipements.

Dépôts de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Bélanger (Mégantic-Compton) dépose:

Le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements qui, le 15 décembre 1995, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé:

n° 255 Loi concernant la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau — Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 877-951215)

Le rapport est adopté.

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 237 et 268 du Règlement, M. Dufour (Jonquière) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 255, Loi concernant la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau, soit adopté.

15 décembre 1995

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 255 est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 22 du Règlement et à l'article 35 des Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé, M. Dufour (Jonquière) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 255, Loi concernant la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 255 est adopté.

Dépôts de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Bélanger (Mégantic-Compton) dépose:

Le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements qui, le 15 décembre 1995, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé:

n° 247Loi concernant la Ville de Gatineau — Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 878-951215)

Le rapport est adopté.

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 237 et 268 du Règlement, Mme Vaive (Chapleau) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 247, Loi concernant la Ville de Gatineau, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 247 est adopté.

15 décembre 1995

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 22 du Règlement privé, Mme Vaive (Chapleau) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 247, Loi concernant la Ville de Gatineau, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 247 est adopté.

Adoption du principe

M. Chevrette, ministre des Affaires municipales, propose que le principe du projet de loi n° 123, Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Au cours de son intervention, M. Gauvin (Montmagny-L'Islet) propose la motion de scission suivante:

QU'en vertu de l'article 241 du Règlement, le projet de loi n° 123 soit scindé en deux projets de loi, un premier intitulé «Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale», comprenant les articles 1 à 5, 7, 9 et 12, et un deuxième intitulé «Loi modifiant de nouveau la Loi sur la fiscalité municipale», comprenant les articles 6, 8, 10 à 12.

M. Bélanger, vice-président, déclare recevable la motion de scission présentée par M. Gauvin (Montmagny-L'Islet).

Après débat, la motion de scission est adoptée.

En conséquence, le projet de loi n° 123 est scindé en deux projets de loi portant les numéros 134 et 135.

Présentation de projets de loi

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53, 233 et 241 du Règlement, M. Chevrette, ministre des Affaires municipales, propose que l'Assemblée soit saisie des projets de loi

15 décembre 1995

suivants:

n° 134 Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale.

La motion est adoptée.

n° 135 Loi modifiant de nouveau la Loi sur la fiscalité municipale.

La motion est adoptée.

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 236 et 237 du Règlement, M. Chevette, ministre des Affaires municipales, propose que le principe du projet de loi n° 134, Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 134 est adopté.

Sur la motion de M. Chevette, leader du gouvernement, le projet de loi n° 134 est renvoyé pour étude détaillée à la commission plénière.

Puis, sur la motion de M. Chevette, leader du gouvernement, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 134.

Étude détaillée en commission plénière

La commission plénière entreprend l'étude détaillée du projet de loi n° 134, Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale.

Le projet de loi n° 134 est amendé et adopté par la commission plénière.

Le projet de loi n° 134 est ensuite rapporté à l'Assemblée qui adopte le rapport de la commission plénière.

15 décembre 1995

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 22 et 230 du Règlement, M. Chevette, ministre des Affaires municipales, propose que le projet de loi n° 134, Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 134 est adopté.

À 15 h 09, sur la motion de M. Chevette, leader du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au mardi 12 mars 1996, à 14 heures.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le vendredi 15 décembre 1995, à 16 h 25, au cabinet du Lieutenant-gouverneur, en présence du Président de l'Assemblée nationale, de Mme Barbeau (Vanier) et de M. Gaulin (Taschereau), les représentants du Premier ministre, de M. Duchesne, secrétaire général et de M. Laliberté, secrétaire adjoint de l'Assemblée nationale, il a plu à Son Excellence le lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants:

- n° 108 Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives;
- 85 Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et la Loi sur la fiscalité municipale;
- 102 Loi sur l'Agence métropolitaine de transport et modifiant diverses dispositions législatives;
- n° 111 Loi modifiant la Loi sur le ministère du Conseil exécutif et la Loi sur la Société des loteries du Québec;

15 décembre 1995

- n° 112Loi modifiant la Loi sur les coopératives et d'autres dispositions législatives;
- n° 114Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et d'autres dispositions législatives concernant l'industrie des courses de chevaux;
- n° 115Loi modifiant la Loi sur la sécurité du revenu et d'autres dispositions législatives;
- n° 119Loi modifiant les régimes de retraite des secteurs public et parapublic et d'autres dispositions législatives;
- n° 121Loi modifiant les lois constitutives des communautés urbaines et d'autres dispositions législatives;
- n° 125Loi n° 5 sur les crédits, 1995-1996;
- n° 134Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale;
- n° 247Loi concernant la Ville de Gatineau;
- n° 255Loi concernant la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau.

Le Président

ROGER BERTRAND